

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

L'État m'a tué

Célia Hamissi et Axel Jirkovsky

Lycée Alfred-Mézières,
Longwy

En avril 2017, Kahsan a été renié par sa patrie. Aux yeux de tout le pays, ce qu'il est, l'essence même de son être, n'est pas reconnu, ou, s'il l'est, et c'est peut-être pire, ce n'est que pour mieux le stigmatiser. Et pour quelle raison ? Quel crime pourrait avoir une sentence aussi cruelle ? Il aime. Kahsan aime quelqu'un du même sexe que lui. Il aime un homme. Cette chose si banale dans d'autres pays, chez lui, c'est un crime. Un crime tellement abominable en Tchétchénie que son président, le dictateur Kadyrov, répète à l'envi : « *Nous n'avons pas ce genre de personnes ici. Nous n'avons pas de gays et, s'il y en a, emmenez-les loin d'ici pour que nous n'en ayons pas chez nous, pour purifier le sang de notre peuple*' ». Il va même plus loin en affirmant : « *Ils sont le démon. Ils sont à vendre, ce ne sont pas des hommes.* » En conséquence, le président tchétchène a organisé, sous les yeux du monde entier, une chasse aux sorcières, une purge anti-homosexuels, dont quelques rescapés comme Kahsan peuvent témoigner sous anonymat de peur de représailles.

Kahsan n'a pas imaginé que le simple fait de répondre à une invitation sur un site de rencontres lui causerait autant de tort. Nous allons vous raconter son histoire.

Un jour comme les autres, Kahsan reçoit une réponse sur un site de rencontres. Un événement ordinaire, me direz-vous, et c'est aussi ce qu'il s'est dit. Rendez-vous est pris un soir près d'un des parcs de sa ville d'origine, Argoun, pour apprendre à se connaître. Kahsan a donc mis ses plus beaux vêtements. Il est heureux, Kahsan. Il est à l'heure au rendez-vous. Le parc est désert. Il est désert jusqu'à ce que cinq policiers viennent, le maîtrisent et les coups tombent.

Au bout d'un moment, Kahsan perd connaissance, il a vaguement conscience qu'on le déplace mais il est trop blessé pour comprendre ce qui lui arrive. Lorsqu'il se réveille, c'est dans une salle d'interrogatoire.

¹ Déclaration du président tchétchène le 14 juillet 2015. [N.D.E.]

Là, on l'interroge sur ses relations avec les autres hommes. De peur, il nie son homosexualité mais cela ne suffit pas pour interrompre l'interrogatoire. Au contraire ! Les policiers l'enferment dans un endroit à l'abri des regards, un endroit dont l'appellation résonne tragiquement dans la mémoire collective : ils l'enferment dans un camp de concentration. Là-bas, ils l'humilient en lui donnant un prénom de femme, ils l'insultent en le traitant de dégénéré, le menacent de mort s'il ne coopère pas, le frappent, le torturent à l'électricité. Les journées s'écoulent sans manger, sans boire, dans le froid de sa misérable cellule. Le viol, il connaît également.

L'article premier de la Convention contre la torture² désigne la torture comme « *tout acte par lequel [...] des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées [par un agent de la fonction publique] à une personne [afin] d'obtenir d'elle [...] des renseignements ou des aveux [...], pour des motifs fondés sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit* ».

Kahsan a bien été torturé !

Kahsan a été torturé par des policiers, c'est-à-dire par les représentants de la justice et de l'ordre public. Comment Kahsan pouvait-il comprendre ? Comment pourrions-nous comprendre ?

L'article premier, la Convention contre la torture exclut de façon explicite de la définition de la torture « *la douleur ou [les] souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes* ».

Comment les souffrances infligées aux homosexuels par les autorités tchéchènes pourraient-elles être légitimées ?

L'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme³ indique, d'une part que toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale et, d'autre part, qu'une autorité publique peut restreindre ce droit au respect de la vie privée si c'est nécessaire à la sécurité nationale,

² La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1984. Elle est entrée en vigueur le 26 juin 1987 après la ratification par un vingtième État. À ce jour, 165 États l'ont ratifiée. [N.D.E.]

³ La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, plus connue sous le nom de Convention européenne des droits de l'homme, est un traité du Conseil de l'Europe, ouvert à la signature le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953. La Fédération de Russie l'a ratifiée le 5 mai 1998. [N.D.E.]

au bien-être économique du pays, à la protection de la santé, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Aucun de ces motifs n'est évoqué par les autorités tchéchènes pour convaincre la communauté internationale du bien-fondé des persécutions qu'elles mènent contre les homosexuels. Non ! Kadyrov reproche aux homosexuels « *d'avoir déshonoré la nation et la religion* ». Kadyrov, très sensible à l'opinion publique, s'appuie sur le conservatisme de la société tchéchène. En effet, au nom de l'honneur du clan, la société du Caucase est le théâtre d'abus des droits humains. Pour laver son honneur, le clan doit disposer de toute personne disgraciée. Ainsi, chaque individu arrêté doit être récupéré par trois personnes du clan, en présence de la police. Si la personne arrêtée avoue alors être gay c'est une humiliation publique pour le clan. Les autorités déclarent ensuite que c'est au clan de décider du sort de l'intéressé. Il faut comprendre que si une personne « jette l'opprobre » sur son clan, il y a des répercussions pour tous : les femmes ne peuvent plus prétendre au mariage, d'autres personnes vont perdre leur emploi, le clan entier peut être alors rejeté hors de la société tchéchène.

Donc, lorsque Khsan rentre chez lui, le Gouvernement pose un ultimatum à sa famille : soit sa famille lave son honneur par le sang en le tuant, soit l'État le fait. Sa famille réagit mal, elle ne connaissait pas l'homosexualité de Khsan. Son père le bat devant sa maison en lui hurlant de ne jamais revenir, sa mère s'est exclamée qu'il n'était plus son fils tout en essayant de ravalier ses larmes. Ils l'ont jeté dehors dans le froid, lui lançant ses affaires par la fenêtre, le laissant à la rue. Khsan a donc fui, fui sa famille qui le considère comme un monstre, fui la Tchétchénie qui le traite comme un dégénéré.

Khsan a été torturé pour son orientation sexuelle. Est-il le seul à l'être en Tchétchénie ?

Il n'y a pas eu d'enquête officielle sur l'ampleur des persécutions. Il est donc impossible d'avoir une estimation exacte du nombre de victimes de cette répression menée depuis février 2017. Elle est cependant estimée à plusieurs centaines de personnes selon les associations de défense.

C'est pourquoi trois associations LGBT françaises ont déposé plainte en 2017, contre le président tchéchène devant la Cour pénale internationale pour « génocide ».

Le génocide se définit comme une attaque contre la diversité humaine. L'expression « diversité humaine » englobe-t-elle l'homosexualité, la bisexualité comme l'hétérosexualité ? Non ! Le droit international dresse une liste restrictive des groupes protégés, excluant la protection basée sur l'orientation sexuelle.

Ce n'est pas un génocide⁴. Mais la répression tchéchène des homosexuels est un crime contre l'humanité ! En effet, selon l'article 7 du Statut de la Cour pénale internationale, le crime contre l'humanité vise ainsi des violations graves et massives des droits de l'homme, violations basées sur des discriminations, entre autres pour motifs sexistes. Dans le cas de la Tchétchénie, les autorités sont soupçonnées d'avoir arrêté des centaines de personnes et de fermer les yeux sur les crimes commis à l'encontre des homosexuels, en incitant notamment les familles « à laver leur honneur », à tuer leurs propres enfants et, à défaut, en les obligeant à verser des rançons en contrepartie de la libération de leurs proches.

Un crime contre l'humanité au XXI^e siècle ? Oui, cela se passe maintenant !

Pourtant, la Fédération de Russie a signé la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui dit dans son article n° 14 : « *La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée [en autres] sur le sexe [...].* » Pourtant le gouvernement tchéchène, pour la simple raison que Kahsan n'est pas capable d'amour pour une femme, a orchestré un vaste mouvement de haine anti-homosexuels.

C'était il y a plus d'un an et la communauté internationale s'était rapidement emparée de la question. Des milliers de personnes ont manifesté leur stupéfaction et leur soutien à tous les niveaux. Les gouvernements américains et européens ont immédiatement demandé

⁴ Le Statut de la Cour pénale internationale, communément appelé Statut de Rome, a été adopté le 17 juillet 1998 par les Nations unies et est entré en vigueur le 1er juillet 2002 après sa ratification par soixante États. [N.D.E.]

à la Russie de lancer une enquête sur ces crimes perpétrés au sein de sa Fédération. En mai 2017, Poutine a effectué une visite d'État à Versailles au cours de laquelle il a promis que toute la vérité serait faite, après enquête.

Malheureusement, et ce n'est pas une surprise, aucune enquête n'a encore eu lieu. De nombreuses personnes sont encore portées disparues. Tous les éléments crédibles dévoilés entre autres par Amnesty International ont été tournés en dérision et balayés d'un revers de main par le gouvernement russe. Sur le terrain, l'ONG Réseau LGBT russe continue de se battre. Elle a permis de mettre en sécurité 116 personnes. 98 ont quitté la Russie.

C'est un constat amer de l'impuissance de la communauté internationale.

Ce doit être un signal d'alarme pour nous tous et toutes car l'homophobie non seulement ne régresse pas sur notre planète, puisque dans treize pays l'homosexualité est passible de peine de mort et dans 72 pays elle est encore un crime, mais encore l'homophobie progresse. Ne serait-ce qu'en France, pays des droits de l'homme, les actes homophobes ont progressé de 5 % en un an.

Ces personnes que l'on agresse dans la rue, c'est moi, c'est lui, c'est vous. Parce que l'on n'attaque pas seulement un citoyen mais l'humanité !

Mesdames, Messieurs, à l'heure où nous vous parlons, il y a de nombreuses personnes homosexuelles en train d'agoniser. Ne laissons pas le silence retomber sur les persécutions tchéchènes. Communiquons, échangeons, dialoguons avec le monde entier pour qu'aujourd'hui au XXI^e siècle l'homophobie enfin disparaisse. Nous comptons sur vous !